

L'EST ET LA CÔTE-NORD

Incendie mortel au Témiscouata

Deux corps découverts dans le brasier
d'un petit chalet de Saint-Pierre-de-Lamy

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

■ SAINT-PIERRE-DE-LAMY — Deux personnes ont connu une mort atroce dans la nuit de mercredi à hier dans l'incendie d'un petit chalet du chemin du Lac Perdu à Saint-Pierre-de-Lamy au Témiscouata, une petite municipalité d'à peine 150 personnes. Le feu a éclaté vers 1h30. Le chalet, entièrement construit en bois, a été complètement rasé par les flammes.

« Le chalet était loué et nous n'avons pas encore identifié formellement les personnes qui se trouvaient à l'intérieur », affirme l'agent Réal Ouellet de la Sûreté du Québec. Ce sont les pompiers qui ont aperçu ce qui semblait être un corps dans le brasier à peine éteint. La présence d'un véhicule automobile qui n'appartenait pas au locataire a amené les policiers à croire qu'une deuxième personne pouvait se trouver à l'intérieur. Ces craintes ont été confirmées par le technicien en scène de crime de la SQ et le chimiste de Montréal qui ont ratissé les débris une bonne partie de la journée hier et ont retrouvé le deuxième corps.

Les victimes seraient le locataire du chalet, un homme de 43 ans de Saint-Honoré et un autre de 63 ans de Saint-Pierre-de-Lamy. Une autopsie sera pratiquée aujourd'hui à Montréal afin de déterminer les causes exactes de leur décès. En journée hier, les témoins disaient avoir entendu une dé-

flagration peu avant l'incendie. « Cette possibilité a été écartée. Les gens ont probablement confondu avec un



C'est dans ces débris que les corps des deux hommes ont été découverts par les pompiers et les techniciens en scène de crime de la SQ.

coup de tonnerre puisque le chimiste n'a trouvé aucune trace d'explosion.

Bien que la cause semble d'origine accidentelle, l'hypothèse d'un incendie criminel n'est pas écartée. Le locataire du chalet aurait déjà confié à des voisins qu'il était certain de se faire tuer et s'attendait à mourir de cette façon. D'autre part, les policiers ont confirmé qu'un coup de feu avait été tiré de ce chalet vers 19h. « Nous pensons qu'il a été tiré par l'une des victimes mais nous ne pouvons actuellement relier ce coup de feu à l'incendie. »

BAIE-DES-CHALEURS

La forêt pillée par les Micmacs

Les auteurs auraient reçu
l'aide de travailleurs du
Nouveau-Brunswick

HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

■ POINTE-À-LA-CROIX — Un groupe de Micmacs de Listuguj a effectué une coupe illégale de bois sur des terres publiques, dans la Baie-des-Chaleurs. Les auteurs auraient reçu l'aide de travailleurs forestiers et de camionneurs du Nouveau-Brunswick.

« Pour le moment, le problème demeure entier, indique Charles Laroche du ministère des Ressources naturelles. Nous souhaitons rencontrer les responsables de ces opérations en début de semaine mais la tenue de cette rencontre n'a pas été confirmée par les autochtones. »

Le ministère espère ainsi mettre fin aux coupes illégales débutées en juin. « Il n'est pas question de négociations, à ce stade. Nous tentons seulement de discuter avec les responsables de cette opération forestière. Il s'agit vraisemblablement d'un groupe minoritaire qui n'aurait pas l'appui du conseil de bande de Listuguj. »

Selon le porte-parole gouvernemental, les activités forestières sont déjà interrompues. « Nous avons informé les industriels du Nouveau-Brunswick que le bois était coupé illégalement. Il semble que nos interventions aient eu un effet dissuasif sur la vente du bois. »

Des procédures pourraient également être intentées devant les tribunaux mais, « à ce stade, il est trop tôt

pour évaluer si des sanctions doivent être prises contre les contrevenants. »

Le président de la Corporation de développement intermunicipal d'Avignon-Ouest, Rosaire Gendron, dénonce le geste des autochtones. « C'est un véritable saccage. Chaque jour, plus d'une vingtaine de camions quittaient la région pour le

Nouveau-Brunswick. Le bois était coupé, et transporté, par des résidents de cette province. » Selon notre interlocuteur, les normes gouvernementales n'ont même pas été respectées. « Les bandes de protection ne sont pas conservées, le bois provient, en partie, de lots intramunicipaux et de territoires appartenant à des industriels québécois. »

L'homme réclame également la saisie du matériel utilisé et du bois coupé. Ce n'est pas la première fois que les intervenants forestiers dénoncent la situation, dans ce secteur. Des lots intramunicipaux auraient déjà été pillés par des autochtones, notamment près d'un site retenu pour un projet d'érablière.

Les normes
d'intervention
n'ont même
pas été
respectées

FERMONT

Rejet des plaintes contre le maire selon la municipalité

Le ministère des Affaires
municipales soutient toutefois que
le dossier est toujours en cours

STEEVE PARADIS
Collaboration spéciale

■ BAIE-COMEAU — La Ville de Fermont vient d'émettre un communiqué dans lequel elle affirme que le ministère des Affaires municipales a rejeté les plaintes d'irrégularités et de malversation émises contre l'administration du maire Robin P. Bélanger par plusieurs citoyens de cette localité. S'il faut toutefois en croire les autorités du ministère, c'est loin d'être le cas.

Dans son communiqué, Fermont soutient que le bureau régional des Affaires municipales « a indiqué qu'il était hors de question que le ministère tienne une enquête publique (sur les plaintes) et il recommandera aux autorités du ministère de tout simplement clore le dossier. »

Au cabinet du ministre des Affaires municipales Rémy Trudel, on trouve plutôt prématuré le communiqué de la Ville. « Pour nous, le dossier est toujours en cours, indique l'attaché politique du ministre, Ghislain Marchand. On n'a pas encore reçu le rapport du bureau régional et on ne peut donc présumer de rien pour l'instant. »

M. Marchand signale de plus que « même si on a toute confiance en nos fonctionnaires du bureau régional, ça ne veut pas dire que le ministère arrêtera les procédures, quelles que soient leurs recommandations. »

L'attaché politique indique qu'il faut attendre au minimum un mois avant que le ministère prenne une décision dans cette affaire pleine de rebondissements. « Notre coordonnateur aux plaintes est en vacances jusqu'au 10 août et le dossier ne se réglera sûrement pas avant son retour », conclut M. Marchand.

Dans son communiqué, le maire de Fermont déclare pourtant que « même pas le moindre petit élément n'a été retenu, ce qui prouve le manque total de sérieux des accusations portées. » M. Bélanger rajoute cependant que les conclusions du rapport viennent sonner « la fin de la récréation pour ceux qui abusent de leurs droits sans vouloir en assumer les responsabilités. »

ATTEINTES À LA RÉPUTATION

Le communiqué de Fermont se termine en mentionnant que certains élus ciblés plus particulièrement par « ces accusations mal fondées et blanchis par le rapport du ministère envisagent d'entreprendre des recours judiciaires »

contre les responsables de ces atteintes à leur réputation. »

Rappelons qu'en juin, plusieurs citoyens de Fermont ont déposé des plaintes de « comptes de dépenses et déplacements douteux » auprès du bureau régional de la Côte-Nord du ministère des Affaires municipales. Ces plaintes concernent toutes Robin P. Bélanger, maire depuis plusieurs années de cette ville minière située à environ 600 kilomètres au nord de Baie-Comeau.

Aster détectera les tempêtes magnétiques

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

■ SAINT-LOUIS-DU-HA-HA! — La station scientifique Aster vient de faire l'acquisition d'un appareil qui détecte les changements du champ magnétique terrestre. Ce nouvel outil permettra donc de « prévoir » l'apparition des aurores boréales, un phénomène causé par les particules électriques générées par les explosions solaires.

Ce genre d'appareil existe déjà. Toutefois, le modèle développé par M. Christian Simard, un étudiant en Génie mécanique électrique à l'Université du Québec à Rimouski, peut transmettre les données qu'il recueille sur un ordinateur. « Sur les modèles standards, c'est une aiguille qui indique l'augmentation des champs magnétiques. Avec le nôtre, la moindre variation sera immédiatement montrée et enregistrée sur l'ordinateur », explique le jeune homme.

Lorsqu'elles entrent en contact avec le champ magnétique de la Terre, les milliards de particules électriques projetées dans l'espace par les explosions solaires causent des perturbations quelquefois si fortes qu'elles peuvent causer des interruptions électriques importantes, comme ce fut le cas au « black out » de 1989. « En analysant l'évolution des champs magnétiques nous pourrions aussi à la rigueur prévoir les orages magnétiques plus importants », explique le jeune inventeur originaire de Rivière-du-Loup.

L'élaboration de l'appareil a demandé plus de deux mois de travail. Bien que les essais réalisés en laboratoires ont été probants, il existe souvent une différence entre la théorie et la pratique. Les premiers résultats récoltés à l'observatoire Aster seront religieusement analysés. C'est d'ailleurs la station scientifique qui a passé la commande à l'UQAR. Le détecteur d'aurores boréales ne leur aura coûté que 130\$, soit le

coût des composantes. Le reste a été défrayé par l'institution d'enseignement.

« Nous ne possédions aucun appareil spécialisé pour la lecture du champ magnétique terrestre et nous sommes certains que c'est le premier du genre à être accessible au public, explique le président d'Aster, M. Denis Paradis. Cette acquisition s'in-



Christian Simard, l'inventeur de l'appareil qui détecte les changements des champs magnétiques terrestres

crit dans notre mission de vulgarisation scientifique. »

FINANCEMENT ET ACTIVITÉS

Le financement de l'organisme est en partie assuré par la commandite de ses salles. Certains contrats achèvent et déjà, l'entreprise Richard Pelletier et Fils a accepté de reconduire son aide de 5000 \$ sur cinq ans. Parallèlement, les activités d'animation se poursuivent. Cet été, le Petit Prince invite petits et grands dans un voyage à travers l'espace. L'animateur, Luc Majoros vulgarise des phénomènes complexes de manière à attiser l'intérêt.

Noyades en séries

Deux morts à
La Pocatière et
Pohénégamook

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

BAS-SAINT-LAURENT — La région du Bas-Saint-Laurent a été le théâtre de deux noyades hier.

D'abord, une dame de 32 ans a été victime d'un accident inusité hier vers 16h aux alentours du rang Thibodeau à La Pocatière au Kamouraska. Selon la Sûreté du Québec, il semble qu'elle tentait de traverser la Rivière Ouelle à pied en compagnie de son mari lorsqu'elle serait tombée dans une chute d'une vingtaine de pieds.

« Nous aurions eu besoin de plongeurs mais ceux de Québec sont occupés par la disparition de deux hommes à Rivière au Tonnerre et l'équipe de Montréal est retenue en Abitibi pour une autre noyade », relate l'agent Mercier de la Sûreté du Québec.

« Nous avons demandé l'aide des pompiers de La Pocatière afin de tenter de localiser le corps et le sortir avec un grappin, mais nous ne savons pas s'il s'y trouve encore. Elle est peut-être partie avec le courant lorsque son mari est retourné pour demander de l'aide. L'opération se poursuivait encore hier soir. »

D'autre part, un homme de 40 ans originaire de la région de Montréal qui séjournait à la base de plein air Pohénégamook au Témiscouata a perdu la vie hier vers 18h lorsque le catamaran qu'il conduisait a chaviré, le retenant prisonnier sous la surface. Son corps a été récupéré et transporté au CLSC de l'endroit.

Les
plongeurs
de la SQ
étaient
retenus
ailleurs

RIMOUSKI
Bouées disparues

Deux des bouées balisant le site du naufrage de l'Empress of Ireland, sur le fleuve Saint-Laurent en face de Sainte-Luce-sur-Mer, auraient été enlevées par des inconnus. La Coalition pour la sauvegarde de l'épave demande à la population d'être vigilante concernant tout va-et-vient suspect entourant les lieux du naufrage maintenant protégés en vertu de la loi sur les biens culturels du Québec. L'épave suscite toujours autant de curiosité, voire de convoitise. Ce printemps, une plongée hâtive sur le paquebot pour du repérage vidéo avait laissée voir une possible opération de récupération cet été de lingots de nickel C.T.

MONT-JOLI
Circulation détournée

Importants travaux d'asphaltage sur la route 132 à la hauteur de Mont-Joli nécessitent actuellement un détournement de la circulation sur le boule-

vard Jacques-Cartier au centre-ville de Mont-Joli durant les heures de travaux soit de 6h à 19h. La réalisation de ces travaux, au coût de 300 000 \$, se fait sur près de 2,5 kilomètres. La patience des usagers est aussi de rigueur dans le secteur Rimouski-Pointe-au-Père où l'élargissement de la 132 à quatre voies cause d'importants bouchons de circulation aux heures de pointe C.T.

CÔTE-NORD
Travaux sur la 138

Comme partout ailleurs au Québec, la direction de la Côte-Nord du ministère des Transports profite de la belle saison pour effectuer des travaux sur la route 138. Au cours des prochaines semaines, le ministère procédera notamment à des travaux de réparation de l'accotement près de Sept-Îles, de remplacement de ponceaux et de nettoyage de fossés à Baie-Trinité et Godbout ainsi qu'à la réfection de puiards pluviaux à Port-Cartier. Dans tous ces cas, Transports Québec ne prévoit pas d'entrave à la circulation mais recommande la prudence aux usagers de la route à proximité des travaux. S.P.

Subventions à trois organismes

La ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité et ministre responsable de l'action communautaire autonome, Louise Harel, vient d'accorder des subventions à trois organismes de la Côte-Nord. L'Association pour la protection des intérêts des consommateurs bénéficie d'une subvention de 8000 \$, l'Association de fibromyalgie de Manicouagan reçoit 11000 \$ tandis que la Table des groupes populaires de Baie-Comeau/Hauterive s'est vu octroyer 18000 \$. Ces subventions proviennent de programmes administrés par le Secrétariat à l'action communautaire autonome. S.P.

SAINT-ULRIC
Accident mortel

Une résidente de Saint-Ulric, Renée Leclerc, 45 ans, a perdu la vie lors d'un accident survenu tôt hier dans cette localité. Pour une raison inconnue, le conducteur, un homme de 42 ans, aurait perdu la maîtrise de son véhicule à l'in-

tersection du rang 4 et de la Route du chômage. Il a été grièvement blessé. Ce sont des passants qui ont découvert le véhicule gisant dans le fossé, en milieu de matinée. H.M.

SAINT-ELZÉAR
Relance de la bleuetière

Les autorités municipales de Saint-Elzéar sont confiantes d'assister à la relance prochaine de la bleuetière locale. Un groupe d'investisseurs espère amasser les 70000 \$ nécessaires à la reprise des activités. Une douzaine de personnes pourraient y trouver un emploi, d'ici la fin du mois. La mise en activité de l'entreprise avait nécessité un investissement d'un million de dollars. H.M.

CARLETON
La grève à la Gaspésie inquiète

La Chambre de commerce de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine s'inquiète des impacts né-

gatifs de la grève à la Gaspésie de Chandler. Les membres craignent que le conflit de travail et la menace de fermeture de l'usine portent un dur coup à l'économie régionale. Selon le président, Alphonse Bernard, la région devrait plutôt transmettre un message invitant pour convaincre les dirigeants d'Abitibi Consolidated d'investir à Chandler. Outre les 700 emplois directs à l'usine, quelque 2000 Gaspésiens bénéficient indirectement des retombées économiques du principal employeur gaspésien, évaluées entre 90 et 100 millions \$ annuellement. H.M.

Projet de complexe culturel

Des promoteurs privés relancent le projet de complexe culturel à Carleton, dans la Baie-Des-Chaleurs. Ils espèrent obtenir quelque 3,8 millions \$ des gouvernements afin d'ériger une salle d'exposition, une salle de spectacle, une autre de répétition, des locaux destinés aux organismes, de même qu'une bibliothèque municipale. Le cégep de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, la ville de Carleton et la population seront invités à collaborer financièrement à ce projet de 4,4 millions \$. H.M.

Investissements de 1 800 000 \$

Le parc de l'île-Bonaventure et du Rocher Percé améliore ses infrastructures

BERNARD BÉLANGER
Collaboration spéciale

PERCÉ — Le parc de l'île-Bonaventure et du Rocher Percé bénéficiera d'une injection de 1 800 000 \$ pour des améliorations à ses infrastructures. Ces investissements qualifiés de majeurs dans le contexte économique, permettront la construction d'un nouveau quai, l'aménagement et l'agrandissement du stationnement, le développement d'un concept d'aménagement du secteur historique Charles-Robin et la mise aux normes de certains bâtiments.

Comme le mentionnait le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Paul Bégin, venu hier matin sur l'île-Bonaventure pour annoncer les investissements, les nouvelles injections d'argent s'inscrivent dans le plan de relance des parcs québécois qui représente 35 millions \$ sur trois ans pour l'ensemble du réseau.



COLLABORATION SPÉCIALE, BERNARD BÉLANGER
La Maison Le Bouthillier, où se déroulait la conférence de presse.

« Sites touristiques par excellence, a mentionné le ministre Bégin, le Rocher Percé et l'île Bonaventure sont des joyaux du patrimoine naturel qu'il nous faut préserver et mettre en valeur. L'investissement majeur annoncé aujourd'hui (hier), démontre à quel point le Québec reconnaît le parc de l'île Bonaventure et du Rocher Percé comme un fleuron de l'industrie touristique en Gaspésie. La restauration de bâtiments historiques, l'amélioration d'infrastructures d'accueil et les différents aménagements dans le secteur historique Charles-Robin et sur l'île Bonaventure fourniront aux visiteurs une qualité supérieure dans l'offre touristique de Percé », a souligné le ministre Bégin.

L'augmentation sensible de la capacité d'accueil des stationnements du parc pour répondre à la clientèle toujours croissante à Percé, s'inscrit dans les nouvelles infrastructures. Des aménagements viendront également compléter l'escalier actuel qui mène à l'incontournable Rocher Percé, ce géant de cinq millions de tonnes de roc, l'élément naturel le plus illustré et photographié au Québec.

INAUGURATION DE LA MAISON LE BOUTILLIER

Profitant de son passage sur l'île Bonaventure, le ministre Bégin a procédé à l'inauguration de cette maison historique, témoin des entreprises qui ont dominé les pêcheries gaspésiennes au siècle dernier. Cette résidence qui a marqué le passé de l'île Bonaventure, est la plus cosue de l'île. Sa restauration a nécessité des investissements de plus de 100 000 \$ depuis 1995. Son revêtement extérieur en bardeaux de cèdre, ses portes, ses fenêtres, ses moulures et ses boiseries ont été remis dans le même état qu'à l'époque afin de respecter son intégrité historique. Enfin, une partie de son ameublement bourgeois a aussi fait l'objet de restaurations.

loto-québec résultats

| 6/49 | Tirage du | GAGNANTS | LOTS |
|------|-----------|----------|-----------------|
| 6/6 | 98/07/15 | 1 | 1 923 027,50 \$ |
| 5/6+ | | 2 | 288 454,10 \$ |
| 5/6 | | 179 | 2 578,30 \$ |
| 4/6 | | 11 093 | 79,70 \$ |
| 3/6 | | 222 192 | 10 \$ |

Numéro complémentaire: 14 Ventes totales: 13 484 389 \$
Prochain gros lot (appr.): 2 200 000,00 \$

| 49 | Tirage du | GAGNANTS | LOTS |
|------|-----------|----------|-----------------|
| 6/6 | 98/07/15 | 0 | 1 000 000,00 \$ |
| 5/6+ | | 0 | 50 000,00 \$ |
| 5/6 | | 12 | 500 \$ |
| 4/6 | | 1 050 | 50 \$ |
| 3/6 | | 18 933 | 5 \$ |

Numéro complémentaire: 03 Ventes totales: 453 660,00 \$

| Banco | Tirage du | NUMÉRO |
|-------|-----------|--------|
| | 98/07/16 | 274364 |
| | 98/07/16 | 901156 |

Tirage du 98/07/16: 01 05 06 14 18 19 21 24 27 37 39 40 44 45 50 52 56 60 65 70

Tirage du 98/07/16: 3 4 023 1277

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Vendredi, samedi et dimanche 17, 18 et 19 juillet



La Vente Journées record Eaton

Super offres spéciales
Plus 25% de rabais
sur toute la mode printemps-été à prix déjà réduits pour hommes et femmes!

Bonnes affaires pour la maison

50% de rabais
Batteries de cuisine 7 pièces
Cuisinart et « Classic Super »
10 pièces Lagostina
La sélection varie selon le magasin.

40% de rabais
Toutes les serviettes de plage
à prix courant.

Offre-prime! Radio AM-FM
Avec tout achat de 40 \$ ou plus dans les rayons de produits de beauté et fragrances Eaton, vous recevrez, sans autres frais, une radio AM-FM résistant à l'eau.
Une prime par personne.

Bonnes affaires pour la famille

Jusqu'à **60%** de rabais
Jouets
Sélection d'articles.*

Jusqu'à **50%** de rabais
Mode printemps-été pour enfants
comprenant une sélection des collections Nike et Adidas. Sélection de shorts, T-shirts, ensembles short, maillots de bain, chapeaux et vêtements de nuit.*

50% de rabais
Soutiens-gorge et culottes
VogueBra et Playtex
Modèles fins de série.
La sélection varie selon le magasin.

40% de rabais
Chaussures designer pour femmes
Sélection de modèles de marques cK de Calvin Klein, Stuart Weitzman, Amalfi, Thomas Wallace et Mr. Seymour. La sélection varie selon le magasin.

Maillots de bain pour femmes
Liquidation d'une sélection de modèles. Sauf modèles designer.

Tous les bas-culottes Secret

25% de rabais supplémentaire
Chaussettes pour femmes
Modèles à prix déjà réduits.

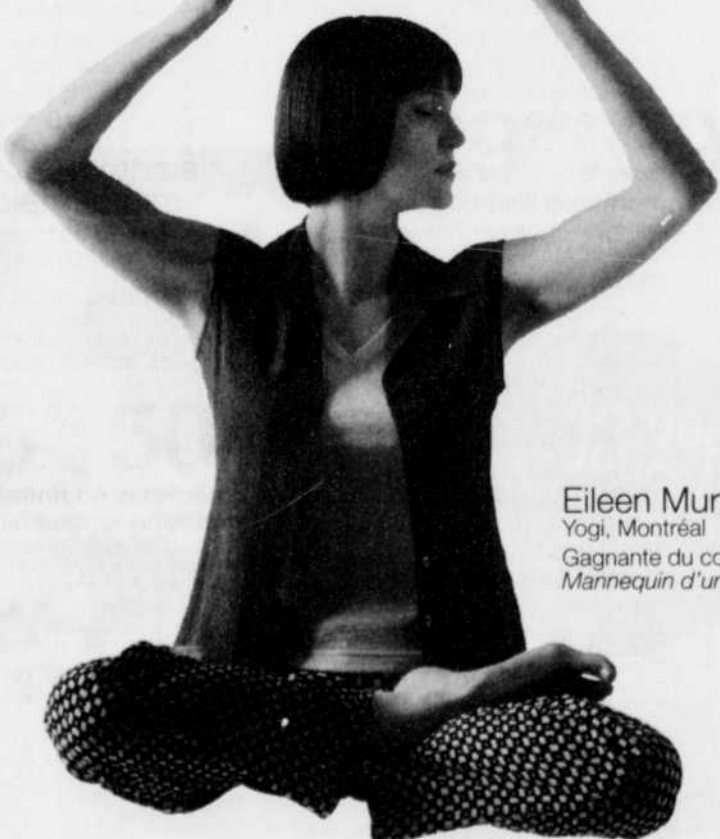
Chaussures pour femmes
Sélection de modèles à prix déjà réduits de marques Kenneth Cole, Nine West, Calico, Enzo Angiolini et Nicole.*

25% à 50% de rabais
Liquidation de vêtements sport et denim designer pour hommes
Sélection de modèles de marques Tommy Hilfiger, Polo Ralph Lauren, Nautica, Gant, DKNY Jeans, Polo Jeans, « Marine Denim » Nautica et davantage.

Liquidation de mode designer pour femmes
Sélection de modèles printemps-été de marques Liz Claiborne, Jones New York, Bianca Nygard, Elisabeth, vêtements sport Tommy Hilfiger. Sélection de marques offertes en tailles courantes, petites et spécialisées.

29⁹⁹\$ à 39⁹⁹\$
Chandails pour hommes
Modèles printaniers de marques telles que Tundra, London Fog, Retreat, Distinction et Van Heusen.*

Plus que 3 jours!
La vente se termine le dimanche 19 juillet!



Eileen Murphy
Yogi, Montréal
Gagnante du concours
Mannequin d'un jour



Achats en personne seulement. La sélection varie d'un magasin à l'autre. Les rabais s'appliquent sur les prix courants étiquetés, sauf indication contraire. *Articles en liquidation. La Solderie des manufacturiers, les magasins-entrepôts et les centres de liquidation ne sont pas compris dans ces offres. †Sauf modèles designer.